

FICHE PAYS

Bénin

CONTEXTE GÉNÉRAL



- Monnaie : Franc CFA (1€ = 656 FCFA)
- Population : 12 114 193 millions d'habitants (INStAD). Taux de croissance démographique national : 2,7 %
- IDH : 0.64 (PNUD, 2023)
- Part de la population rurale : 56%
- Contexte politique :
Président : Patrice Athanase TALON
Prochaine élection présidentielle : avril 2026.
Prochaines élections législatives couplées avec les élections communales : janvier 2026.
- Organisation administrative :
12 Départements, 77 Communes, 546 Arrondissements.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties sur le territoire.
- Une mobilisation difficile des eaux souterraines dans les zones de socle (centre et nord du pays).
- Etat de la ressource en eau : insuffisance du suivi quantitatif et qualitatif.
- Forts enjeux liés à l'assainissement : très faible taux d'accès aux ouvrages d'assainissement de base, traitement des eaux usées inexistant, mauvaises pratiques d'hygiène impactant la qualité de l'eau.

Taux d'accès	Eau potable*	DAL**	Assainissement***
Milieu rural	79,4 %	65%	10 %
Milieu urbain	74 %	31%	30 %

*ANAEP-MR, SONEB (2022)
**DAL : Défécation à l'air libre selon OMS/UNICEF (JMP 2022)
*** Accès au moins à un service de base selon OMS/UNICEF (JMP 2022)

LE CADRE JURIDIQUE ET SECTORIEL

La [Politique Nationale de l'Eau](#) (PNE), approuvé en juillet 2009, prévoit :

- « D'assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations ».
- « De garantir les services améliorés d'AEP aux populations ».

Promulgation en 2010 de la [Loi portant gestion de l'eau en République du Bénin](#), axée sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Cette vision politique trouve sa traduction opérationnelle dans les stratégies sectorielles suivantes, qui s'inscrivent en cohérence avec le [Programme d'Actions du Gouvernement](#) (PAG 2021-2026) du Bénin et le cadre de référence des Objectifs du Développement Durable (ODD) adopté en 2015 :

La [Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural](#) (SNAEP-MR 2017-2030)

La [Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural](#) (SNPHAB-MR 2018-2030)

La [Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux Urbain et Péri-Urbain](#) (SNPHAB-UPU 2018-2030)

Le [Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2023-2025](#)

Outils de programmation

National : [Plan National de Développement](#) (2018-2025)

Communal / intercommunal : Plan de Développement Communal (PDC) de 4^{ème} génération, Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), Plan Communal Eau (PC-Eau), Plans Directeurs d'Assainissement (PDA).

DOCUMENTS ET RESSOURCES

[Loi sur l'hygiène publique en République du Bénin](#), Présidence (2022)

[Politique Nationale Hygiène et Assainissement](#), DNSP (2013)

[Plans de Gestion de la Sécurité sanitaire de l'Eau](#), DNSP (2013)

[Stratégie nationale d'assainissement des eaux usées en milieu urbain](#), MEEM (2007)

[Directives nationales pour la conception et le dimensionnement des SAEP en milieu rural](#), ANAEP-MR (2019)

[Décret fixant les normes de la qualité de l'eau potable](#), Présidence (2001)

[Réforme structurelle du secteur de la décentralisation](#), Présidence de la République (2021)

[Carte hydrogéologique du Bénin](#), DGEau (2012)

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Bénin : www.pseau.org/actions

CONTACTS / POUR EN SAVOIR PLUS

REAGIRE

Réseau d'informations, d'échanges et d'appui aux acteurs du secteur de l'Eau, Hygiène, Assainissement et GIRE au Bénin.

Animé en France par le pS-Eau :

Philippe Mouton : mouton@pseau.org

Site internet : www.pseau.org/fr/benin

Animé au Bénin par le PNE :

Rachel Araye Kpanou :

r.araye@gwppnebenin.org

Site internet :

https://gwppnebenin.org/acteurs.6/reagir_e.23/

[Ministère de l'Eau et des Mines de la République du Bénin](#)

[Ministère du Cadre de Vie et des Transports – Bénin](#)

[Ministère de la santé du Bénin](#)

Ambassade de France au Bénin :

Nadège Chouat, ambassadrice

nadega.chouat@diplomatie.gouv.fr

Marie Veillon, attachée de coopération décentralisée

marie.veillon@diplomatie.gouv.fr

LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

La [Direction Générale de l'Eau](#) (DGEau) au niveau national et les Directions Départementales de l'Energie, de l'Eau et des Mines (DDEEM) à travers les Services de l'Eau (S-Eau) au niveau départemental. La DGEau définit les orientations stratégiques nationales relatives à l'eau et veille à leur mise en œuvre.

L'[Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural](#)

L'ANAEP-MR est chargée d'assurer la planification, la programmation et la réalisation des études et ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Elle encadre le contrôle de la qualité de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures.

La [Société Nationale des Eaux du Bénin](#) (SONEB)

Elle a pour mission la captation, le transfert, le traitement et la distribution de l'eau potable en milieu urbain sur l'ensemble du territoire national. Elle couvre tous les chefs-lieux de communes.

La [Direction Générale du Développement Urbain](#) (DGDU), rattachée au ministère du Cadre de Vie et des Transports

Elle définit, élabore, suit et évalue les politiques, stratégies, programmes et projets de l'Etat dans les domaines de l'assainissement de base et pluvial, ainsi que la gestion des eaux usées et de la voirie urbaine.

La [Direction Nationale de la Santé Publique et de Santé Communautaire](#) (DNSPSC), rattachée au Ministère de la Santé à travers l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP).

Elle est chargée de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base en milieu rural, relayée localement par les Directions départementales de la santé.

Les communes sont maîtres d'ouvrage pour la promotion et la gestion de l'hygiène et de l'assainissement de base sur leur territoire, et pour l'approvisionnement en eau potable (compétence transférée à l'ANAEP-MR).

LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Eau potable en milieu urbain : la SONEB assure la production, le transfert, le traitement et la distribution de l'eau potable dans les 77 centres urbains (chefs-lieux de communes).

Eau potable en milieu rural : les sociétés OMILAYE et SBA des Eaux assurent l'exploitation du service public de l'eau en milieu rural sur toute l'étendue du pays. Des contrats de délégation de service public ont été signés avec l'ANAEP-MR.

La gestion des forages équipés de pompe à motricité humaine est définie dans le Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples (CEMOS) sous la responsabilité des communes.

Assainissement collectif :

Eaux usées : aucuns réseaux d'égouts ni de stations d'épuration en service, donc aucun traitement existant.

Boues de vidange : gestion opérationnelle confiée depuis 2020 à la Société de gestion des déchets et de la salubrité (SGDS). 3 stations de gestion des boues (STBV) en service aujourd'hui : Sème-Podji, Abomey-Calavi, Parakou.

Assainissement individuel : investissement et fonctionnement à la charge des ménages.

Assainissement « institutionnel » (latrines publiques) : la commune reste l'acteur central pour la planification et l'attribution des marchés de construction. La gestion est déléguée à un opérateur privé ou associatif sur la base d'un contrat avec la commune.

Une fiche réalisée par :



Grâce au soutien de :

